

2011_A052

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Energie - Plan climat territorial - Organisation de l'élaboration, gouvernance, planning et demande de subventions

Le 14 avril 2011 à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 avril 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BERNARD Christine - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEVESA Brigitte - DRAOUZIA Dabbhia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LONG Danièle - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOYA Patrick - MUSSET Alain - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - RENAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VENEL Gérard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel - BLAIS Jean-Paul suppléé par CHALLIER Antoinette - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - BENON Charlotte donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à GUEZ Daniel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MICHEL Claude - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - GARNIER Eliane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LAFON Henri donne pouvoir à SANGLINE Bruno - LOUIT Christian donne pouvoir à CHEVALIER Erick - MANCIEL Joël donne pouvoir à LEGIER Michel - MARTIN Régis donne pouvoir à GROSDÉMANGE Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - MERGER Reine donne pouvoir à GERACI Gérard - MOÏNE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc - MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel - MOUGIN Jacques donne pouvoir à ORCIER Annie - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude donne pouvoir à BRUNET Danièle - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à PIERRON Liliane - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à DECARA Yannick - TONIN Victor donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

AGARRAT Henri - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - FENESTRAZ Martine - GARDIOL Philippe - GUINDE André - JONES Michèle - LAGIER Robert - LICCIA Marcel - MALLET Raymond - MERSALI Malik - MOHAMMEDI Amaria - NICOLAOU Jean-Claude - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean-Pierre SAEZ donne lecture du rapport ci-joint.

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le - 5 MAI 2011



CONSEIL DU 14 AVRIL 2011

Rapporteurs: Monsieur Jean-Pierre Saez
Monsieur Jacques Bucki

Objet: Energie - Plan climat énergie territorial - organisation de l'élaboration, gouvernance, planning et demande de subventions
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Ce rapport a pour objet, d'une part de présenter et de valider le mode d'organisation de l'élaboration du Plan climat énergie territorial, de définir ses instances de gouvernance et d'indiquer son calendrier de réalisation ; d'autre part, dans le cas où la CPA et ses partenaires seraient retenus à l'appel à projet « Construire et mettre en œuvre des plans climat énergie - territoriaux en région Provence Alpes Côtes-d'Azur », de préciser les participations financières sollicitées.

Exposé des motifs :

Par délibération 2010-B058, du 24 février 2010, la CPA a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial, celui-ci va permettre de donner l'opérationnalité à l'axe 4 de la Charte vers un Développement Durable, « lutter contre le changement climatique et adapter le territoire ». Les mesures de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre portées par le Plan Climat impactent pour certaines déjà les politiques sectorielles de la CPA et de la Ville de Gardanne. Elles apporteront une nouvelle lecture à l'élaboration du SCOT en cours d'élaboration sur le périmètre de la CPA. Les objectifs qui seront définis dans le cadre du Plan Climat devront être repris dans les différents outils de programmation de la Communauté du Pays d'Aix, le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacement Urbain (PDU), et le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

La délibération n° 2010-B597 en date du 10 décembre 2010, autorise la CPA à postuler en partenariat avec Aix-en-Provence, Gardanne et Vitrolles, à l'appel à projet « Construire et mettre en œuvre des plans climat - énergie - territoriaux en Provence Alpes-Côtes d'Azur » lancé par la Région, l'ADEME et le FEDER .

Etre lauréat de cette procédure permettra (si la CPA est retenue), d'obtenir des subventions pour l'élaboration du plan climat et pour la réalisation d'actions. Aussi, dans le cadre de la réponse déposée le 17 février dernier, les 4 collectivités ont présenté des fiches d'actions qui doivent être assorties de demandes de subventions.

Ce rapport a pour objet de présenter d'une part, le mode d'organisation de l'élaboration du plan climat, sa gouvernance et son planning, et d'autre part de réajuster le plan de financement de ce programme, pour tenir compte des nouveaux partenariats engagés et d'une assiette de subvention élargie.

I - Le Plan Climat est conçu sur un périmètre inhabituel, mais cohérent...

Les pollutions ne connaissant pas les frontières administratives, la CPA a invité l'ensemble des communes du Pays d'Aix dans ce programme, et par cohérence territoriale la Commune de Gardanne. La Commune d'Aix-en-Provence, obligée par la loi Grenelle d'engager un Plan Climat sur son patrimoine et ses compétences, a souhaité travailler en collaboration avec la CPA sur ces questions, la Commune de Vitrolles a souhaité s'engager volontairement afin de compléter une politique déjà très active dans le domaine de l'énergie.

Enfin, les autres communes du Pays d'Aix, signataires de la Charte vers un développement durable s'engagent progressivement par délibération ou déclaration à contribuer et participer à cette démarche.

Par ailleurs, les intercommunalités limitrophes ont été invitées à s'associer pour conjuguer les efforts et mettre en place une démarche coordonnée pour la lutte contre l'effet de serre et l'adaptation des territoires.

C'est pourquoi, l'ambition du Plan Climat s'étend au-delà des frontières administratives du Pays d'Aix.

Les instances de gouvernance découlent de ces partenariats

L'organisation de la gouvernance du Plan climat traduit le partenariat recherché par les collectivités du territoire.

Les instances se décomposeront en :

- **Un comité de pilotage restreint**, présidé par les trois élus référents de la CPA en appui avec les élus référents des villes « co-pilotes » (Aix-en-Provence, Gardanne et Vitrolles),

Ce comité arrête les décisions structurantes du PCET, et se réunit 3 fois par an.

- **Un comité de pilotage élargi**, composé :

- des membres du comité de pilotage restreint,

- des élus communautaires concernés par les secteurs du PCET (aménagement, transports, habitat, économie, forêt),

- des élus des communes de la CPA,

- des élus représentant les intercommunalités limitrophes : Parc Naturel Régional du Luberon, l'Agglomération Provence, Marseille Provence Métropole, La Communauté d'agglomération pays d'Aubagne et de l'Etoile.

- des partenaires Etat - ADEME- Région Provence Alpes Côte d'Azur

- du Conseil de développement, représentant la société civile.

Le rôle de ce comité de pilotage élargi, est d'assurer la cohérence et la complémentarité des politiques de l'ensemble de ces acteurs, il se réunira une fois par an.

- **Un comité technique**, composé

- du chef de projet PCET de la CPA qui pilote, en appui avec les chefs de projet des villes « co-pilotes », le dispositif,

- des chefs de projet des programmes énergie climat des Agendas 21, villes lauréates, et responsables techniques des villes de la CPA,

- de l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix

Il est chargé de préparer les réunions des comités de pilotages, de faire des propositions techniques et donner un avis technique sur les décisions.

Une concertation large et renouvelée...

Les partenaires du PCET souhaitent une concertation basée sur l'intégration des acteurs à tous les stades de la démarche : partage du diagnostic avec l'ensemble des communes, ateliers de concertation communs, co-construction

des objectifs et des actions, dispositif de suivi et d'évaluation partagés, et partages d'expériences.

Une concertation qui se veut élargie, jusqu'aux habitants du Pays d'Aix, en passant par l'ensemble des acteurs du territoire que la CPA connaît bien pour échanger avec eux dans le cadre des divers dossiers structurants qui sont de sa compétence. La CPA, dans un souci d'efficacité et de limitation des coûts souhaite utiliser à coté des opérations classiques de conférences débats, réunions publiques, des outils de communication et d'échange dématérialisés pour démultiplier les contacts. Elle appuiera sa démarche de concertation notamment sur un outil collaboratif (plateforme d'échange et de management) et sur une communication originale et adaptée, faisant appel à des Plan climat familles, familles test, organisation de cafés - débats... afin que l'expérimentation et l'opérationnalité soient au cœur des actions.

Un livre blanc permettra de recueillir l'expression des acteurs, et enrichir la réflexion pour l'élaboration des actions.

Le calendrier de réalisation du Plan climat

Les lois Grenelle ont rendu obligatoire l'adoption des Plans Climat au 31 décembre 2012.

La CPA et ses partenaires se fixent comme objectif une signature en juin 2012.

Le calendrier suivant en découle :

- Conférence de presse de lancement : le 4 avril 2011.

Printemps 2011

- Sensibilisation des agents, des élus, (communaux et communautaires)
 - présentation des bilans carbone et énergétique,
 - présentation du profil climat du territoire et de chacune des communes
 - présentation des vulnérabilités du territoire
 - organisation d'une conférence débat sur le climat

- Ateliers de concertation avec les partenaires (partager le diagnostic, définir les enjeux, des objectifs et des actions)

Juin 2011 : (en plénière)

Septembre 2011 : groupes de travail thématiques (bâtiments, aménagement, précarité énergétique, mobilité, adaptation du territoire,...)

Décembre 2011 : groupes de travail thématiques

- Rencontres avec le grand public

Juin 2011 : Sensibilisation au changement climatique, présentation de la démarche et des actions existantes (presse, plateforme internet...) - Lancement de l'opération Plan climat famille, Plan climat école, Plan climat entreprise.

Septembre 2011 : Retour d'expériences, conférence - débat,

Décembre 2011 : Remise des trophées aux participants familles, écoles, entreprises....propositions finales d'actions, conférence -débat

- Livre blanc

Avril 2012 : compte rendu et mise en forme de la concertation

- Plan climat

1^{er} trimestre 2012 : finalisation de la rédaction

Juin 2012 : signature

- Suivi et évaluation des actions

2012 - 2013 et suivants.

II - Le financement du Plan climat

Par délibération n°2010-B459 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010 la CPA avait sollicité des subventions pour le financement de son accompagnement à l'élaboration du Plan climat par un bureau d'études, et le financement d'un poste à temps partiel de chargé de mission. La Région et l'ADEME ont invité la CPA à postuler à l'appel à projet « Construire et mettre en œuvre des plans climat - énergie - territoriaux en Provence Alpes-Côtes d'Azur » qu'ils ont lancé avec le FEDER, afin de bénéficier de subventions plus larges, intégrant ces demandes mais également des programmes et des outils de concertation et de communication, et un programme d'actions expérimental sur la précarité énergétique. Dans le cadre de cette délibération, il est proposé de passer d'une assiette de subvention de 70 000€ (représentant l'accompagnement par le Bureau d'études sur 18 mois) à une assiette de 311 030€ sur 3 ans.

Le tableau ci-dessous représente les subventions sollicitées pour 3 ans de 2011 à 2013, par le maître d'ouvrage CPA. Les villes d'Aix-en-Provence et de Gardanne ont également présenté des demandes de subvention dans le cadre de cet appel à projet pour leurs propres dépenses.

Les exigences de l'appel à projet nécessitaient de repréciser les demandes de financement, et de suivre le formalisme demandé notamment par les fonds européens.

Ce tableau détaille les opérations proposées et les financements attendus par la CPA. Au global, les aides des partenaires représentent 60%.

Action	Coût total pour 3 ans	FEDER 50%	ADEME -	Région	CPA
Animation – chargé de mission ½ poste *	76 800 €	38 400 €			38 400 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage **	74 230€	37 115 €		22 269 €	14 846 €
Stratégie et outils de concertation et de communication	85 000		35 000 €		50 000 €
Plateforme collaborative	15 000		10 500 €		4 500 €
Programme d'actions précarité énergétique	60 000		35 000 €		25 000 €
Total	311 030€	75 515 €	80 500 €	22 269 €	132 746 €

* Il s'agit d'un poste contractuel déjà financé pour 50% sur le programme Agir ASTER bois

** AMO sélectionné, mission présentée dans la délibération n° 2010-B459 en date du 29/09/2010

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2007-A190 du Conseil Communautaire du 20 juin 2007 relative à la politique générale sur l'énergie et la diminution des gaz à effets de serre ;

VU la délibération du Bureau communautaire 2010-B058, du 24 février 2010, décidant le lancement d'un Plan Climat Energie Territorial ;

VU la délibération n°2010-B459 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010 qui a fixé les modalités d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial ;

VU la délibération n°2010-B597 du Bureau communautaire du 10 décembre 2010 relative à l'appel à projet « Construire et mettre en œuvre des plans climat - énergie - territoriaux en Provence Alpes Côtes d'Azur » ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** cette délibération relative à l'organisation de l'élaboration, la gouvernance et le planning du Plan Climat Energie Territorial et qui sollicite des subventions à la Région PACA, l'ADEME et le FEDER ;
- **APPROUVER** la création des instances de gouvernance du Plan climat énergie territorial, et autoriser les élus communautaires à siéger et animer ces instances ;
- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la CPA au sein des comités de pilotages restreint et élargi ;
- **DESIGNER** les trois représentants de la CPA au comité de pilotage restreint et les cinq représentants au comité de pilotage élargi ;
- **SOLLICITER** les financements auprès de l'ADEME, du Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur et de l'Europe au titre du Programme Opérationnel FEDER PACA 2007-2013 et auprès de tout organisme ou tout dispositif intéressé par la démarche ;
- **APPROUVER** le plan de financement de l'opération pour un montant hors taxe de 311 030€ (trois cent onze mille trente euros) sur 3 ans, la participation financière de l'Europe du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013 pour un montant de 75 515 € (soixante quinze mille cinq

cent quinze euros), la participation financière de l'ADEME pour un montant de 80 500 € (quatre vingt mille cinq cent euros), et de la Région pour un montant de 22 269 € (vingt deux mille deux cent soixante neuf euros), l'autofinancement de la CPA pour un montant de 132 746 € (Cent trente deux mille sept cent quarante six euros) et inscrit cette dépense de 132 746 € (Cent trente deux mille sept cent quarante six euros) ;

- **S'ENGAGER** à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- **S'ENGAGER** à pré financer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire ;
- **PRECISER** que les délais de réalisation de l'opération sont les suivants : janvier 2011 - janvier 2014 ;
- **S'ENGAGER** à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le Programme et par la règle du dégagement automatique des crédits ;
- **S'ENGAGER** à conserver toutes les pièces du dossier jusqu'au 31 décembre 2019 en vue de contrôle français ou communautaire ;
- **S'ENGAGER** à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers de demandes de subvention auprès de l'ADEME, de la Région et du FEDER ;
- **DIRE** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget 1DR Section Fonctionnement 2011 puis 2012, 2013 et 2014 sous réserve du vote de ces budgets ;
- **DECIDER** que les recettes résultant de ce projet seront perçues en Section Fonctionnement, imputation 832/617.

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Energie - Plan climat territorial - Organisation de l'élaboration, gouvernance, planning et demande de subventions

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	130
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	130
Majorité absolue	66
Pour	130
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

